

262.91  
A28  
no6  
1946

ONTIFICAUX

N° 6

Encyclique

# ORIENTALES OMNES

*sur l'Église ruthène*

PIE XII

23 décembre 1945



A l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'heureuse  
réunion de l'Église ruthène au Siège apostolique

(1595-1945)

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
MONTRÉAL

# ACTES PONTIFICAUX



1. Encyclique « *Vix pervenit* » sur les contrats (Benoît XIV);  
Encyclique « *Acerbo nimis* » sur l'enseignement de la doctrine chrétienne (Pie X).
2. Action féminine:  
Apostolat de la jeune fille; Devoirs de l'ouvrière; Obligations de la femme dans la vie sociale et politique (Allocutions de Pie XII).
3. Syndicats et œuvres économique-sociales:  
Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII.
4. Le Règne du Christ (Pie X);  
Encyclique *E supremi apostolatus* sur la restauration dans le Christ;  
Encyclique *Il fermo proposito* sur l'Action catholique.
5. Autour du Consistoire (Pie XII)  
Message de Noël;  
Allocution au Consistoire secret;  
Allocution aux nouveaux cardinaux;  
Allocution au corps diplomatique.

*Nous n'avons pas cru devoir suivre, comme on l'a sans doute constaté, l'ordre chronologique, qui présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Il nous est ainsi loisible, dès que le texte d'un discours ou d'une lettre de Pie XII, de grande actualité, parvient au Canada, de le publier aussitôt.*

## PARAÎTRONT BIENTÔT

- PIE X. — Lettre sur *le Sillon*.
- PIE XI. — Encyclique *Non abbiamo bisogno* sur l'Action catholique et le fascisme.
- PIE XII. — Allocutions à des groupes d'auteurs et d'artistes, de cinéastes, de directeurs de sociétés de radiodiffusion, de médecins, d'instituteurs.
- PIE XII. — Lettres et allocutions sur l'Apostolat de la Prière, sur la question sociale, sur le sport.

# ACTES PONTIFICAUX

N° 6

## ENCYCLIQUE

### « Orientales omnes »

A l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'heureuse  
réunion de l'Église ruthène au Siège apostolique <sup>1</sup>

(1595-1945)

*A nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques,  
évêques et autres ordinaires de lieux en paix et communion  
avec le Siège apostolique.*

#### PIE XII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

*Salut et bénédiction apostolique.*

Toutes les Églises orientales — ainsi que l'enseigne l'histoire — ont toujours été l'objet d'une affection très tendre de la part des Pontifes romains, et c'est pourquoi, supportant avec peine leur éloignement de l'unique troupeau et « poussés non certes par des intérêts humains, mais seulement par la divine charité et par le désir du salut commun » (Léon XIII, Epist. Apost. *Præclara gratulationis*, d. d. 20 Jun. 1894, *Acta Leonis XIII*, t. XIV, p. 201), ils les ont invitées instamment à maintes reprises à revenir le plus tôt possible à cette unité dont elles se sont malheureusement écartées. Ces mêmes Souverains Pontifes savent bien, par expérience, l'abondance des

1. Traduit par la *Documentation catholique* du texte latin paru dans les *A. A. S.*, t. XXXVIII, 1946, p. 33-64. Les sous-titres et les notes sont de la rédaction.

fruits qui résulteront de cette union heureusement effectuée, pour toute la société chrétienne, et en particulier pour les Orientaux eux-mêmes. En effet, de la pleine et parfaite union de tous les chrétiens ne peut dériver qu'une grande extension du Corps mystique de Jésus-Christ et de chacun de ses membres.

A ce sujet il faut noter que les Orientaux n'ont nullement à craindre d'être contraints, par suite de leur retour à l'unité de foi et de gouvernement, d'abandonner leurs rites et coutumes légitimes; c'est ce que Nos Prédécesseurs ont plus d'une fois ouvertement et nettement déclaré. « Il n'y a donc pas de raison pour vous de craindre que ou Nous ou Nos Successeurs Nous supprimions quelque chose de votre droit, de vos privilèges patriarcaux et des rites, en usage dans chaque Église. » (Léon XIII, *loc. cit.*)

Et bien qu'il ne soit pas encore arrivé ce jour heureux où il Nous sera donné d'embrasser avec une paternelle affection tous les peuples de l'Orient, revenus à l'unique bercail, Nous voyons cependant avec joie que de nombreux fils de ces régions, ayant reconnu la Chaire du bienheureux Pierre comme la citadelle ou la roche de l'unité catholique, continuent avec une très grande ténacité à défendre et à renforcer cette même unité.

A ce propos nous nous plaisons à mentionner aujourd'hui les mérites particuliers de l'Église ruthène<sup>1</sup>, non seulement parce qu'elle se distingue par le nombre de ses fidèles et par son zèle à conserver la foi, mais encore parce que trois cent cinquante années sont maintenant accomplies depuis son heureux retour à la communion avec le Siège apostolique. S'il convient que cet événement béni soit célébré, avec un cœur reconnaissant, très particulièrement par ceux qui font partie de cette Église, Nous estimons cependant opportun de le rappeler à la mémoire

1. Sur l'Église ruthène (histoire et état actuel) voir Raymond Janin: *Les Églises orientales et les rites orientaux*, p. 342; *Dictionnaire de théologie catholique*, art. « Église ruthène », col. 382-407; P. Pierling, *La Russie et le Saint-Siège* (1898).

L'Église ruthène serait appelée plus correctement Église ukrainienne. La Ruthénie c'est la Petite-Russie ou Ukraine dont Kiev a été le centre et qui est la partie la plus anciennement civilisée et christianisée (IX<sup>e</sup>) de la Russie. Le peuple ukrainien, faute de frontières naturelles, n'est jamais arrivé à se constituer en un État indépendant, malgré ses caractères ethniques et sa langue bien caractérisée. Il a toujours été disputé entre les deux États voisins; la Pologne à l'ouest, la Moscovie au nord, et cette situation politique a fortement influencé l'histoire religieuse de la Ruthénie dans le sens de l'union avec Rome ou au contraire du schisme toujours favorisé par la Russie moscovite, celle des tsars comme celle des Soviets.

BX  
850  
A28  
no 6  
1946

de tous les catholiques, soit enfin qu'ils rendent à Dieu d'éternelles actions de grâces pour ce bienfait singulier, soit afin qu'ils le supplient avec Nous de vouloir, dans sa bonté, soulager et adoucir les angoisses et inquiétudes présentes de ce très cher peuple, d'en protéger la sainte religion qu'il professe, de maintenir sa constance et de conserver sa foi intacte.

### I. — APERÇU HISTORIQUE

#### SUR L'UNION DE L'ÉGLISE RUTHÈNE AVEC LE SAINT-SIÈGE

Nous croyons donc, vénérables frères, qu'il n'est pas sans utilité de rappeler succinctement, par la présente Encyclique, selon les témoignages de l'histoire, *les événements* dont il s'agit. *Et, tout d'abord*, il faut remarquer qu'avant même que ne fût réalisée à Rome, sous de favorables auspices, l'union des Ruthènes avec le Siège apostolique, dans les années 1595 et 1596, et qu'elle ne fût ratifiée dans la ville de Brest<sup>1</sup>, plusieurs fois ces populations regardèrent l'Église romaine comme l'unique Mère de toute la société chrétienne et qu'elles lui prêtèrent l'obéissance due et lui témoignèrent la vénération que leur inspirait la conscience de leur propre devoir. Ainsi, par exemple, saint Vladimir — ce prince remarquable que des populations presque innombrables de la Russie vénèrent comme l'auteur et le réalisateur de leur conversion à la foi chrétienne, — bien qu'il eût emprunté à l'Église orientale les rites liturgiques et les cérémonies sacrées, conscient de ses propres obligations, non seulement persévéra dans l'unité de l'Église catholique, mais veilla avec soin pour que, entre le Siège apostolique et sa nation, se maintiennent des relations amicales.

Dans la suite, nombre de ses nobles descendants, même après que l'Église de Constantinople se fut séparée de Rome par un schisme funeste, reçurent, avec les honneurs dus à leur rang, les légats des Pontifes romains, en restant unis par des liens d'une fraternelle amitié avec les autres communautés catholiques.

C'est pourquoi Isidore, métropolitain de Kiew et de toutes les Russies, n'agit pas contrairement aux très anciennes traditions historiques de l'Église ruthène, lorsque, en l'an 1439, au

---

1. Il s'agit de Brest-Litwosk, petite ville située sur les confins de la Lithuanie et de la Pologne, sur le Boug.

Concile œcuménique de Florence, il signa de son propre nom le décret en vertu duquel l'Église grecque fut solennellement réunie à l'Église latine. Cependant, à son retour du Concile, bien qu'il eût été reçu à Kiew, siège de sa dignité, avec une grande joie, il fut, peu après, emprisonné à Moscou et contraint de fuir et de quitter son territoire<sup>1</sup>.

Toutefois, au cours des années, le souvenir de cette heureuse union des Ruthènes avec le Siège apostolique, ne s'éteignit pas complètement, quoique les tristes conditions des temps eussent amené plus d'une cause pour le faire totalement disparaître. C'est ainsi qu'en l'année 1458, Grégoire Mammas, patriarche de Constantinople, consacra dans cette grande ville un certain Grégoire, comme métropolitain des Ruthènes, qui alors étaient soumis au grand-duc de Lituanie; et Nous savons aussi que l'un ou l'autre des successeurs dudit métropolitain s'efforcèrent de rétablir le lien d'unité avec l'Église romaine, bien que les circonstances défavorables ne permissent pas de faire une promulgation explicite et solennelle de cette unité.

Par la suite, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il apparut chaque jour plus manifestement que l'on ne pouvait espérer la rénovation et la réforme désirée de l'Église ruthène, accablée de maux considérables, sinon par le rétablissement de l'union avec le Siège apostolique. Jusqu'aux historiens dissidents eux-mêmes qui racontent et proclament ouvertement l'état très malheureux de cette Église. Et les nobles ruthènes, réunis à Varsovie, en l'an 1585, en exposant au métropolite leurs doléances en termes acerbes et violents, affirmèrent que leur Église était en proie à des maux tels que jamais elle n'en avait enduré de pareils dans le passé ni qu'elle ne pourrait, dans l'avenir, en souffrir de plus grands.

---

1. Le métropolite Isidore ne put faire accepter l'union avec Rome dans les provinces de sa métropole dépendant du grand-duc de Moscou, Vassilyj. Ce prince lui donna même un rival, un métropolitain schismatique résidant à Moscou. A la suite d'un accord entre Casimir IV de Pologne et Vassilyj, la métropole de Kiew fut divisée politiquement en deux parties. La partie soumise à la Pologne forma une province ecclésiastique de huit diocèses avec Kiew pour centre, les éparchies de Polostk, de Loutsk, Wladimir, Przemysl, Lvov, Kholm, Pinsk. Cette Église ruthène unie passa par bien des vicissitudes. Par leurs missions et leurs collèges, les Jésuites lui fournirent toujours un secours très utile. En janvier 1589, l'érection du patriarcat russe de Moscou qui prétendit soumettre à son autorité tous les Slaves de rite byzantin devait susciter à l'Église ruthène unie des dangers, des ennuis, des persécutions de tout genre: défections, schismes, établissement d'une hiérarchie schismatique, etc.

Et ils n'hésitaient pas à en rejeter la faute sur le métropolitite lui-même, les évêques et les supérieurs de monastères, en alléguant contre eux de graves accusations. Comme, en cette affaire, des laïques s'insurgèrent contre la hiérarchie, il semble que les liens de la discipline ecclésiastique fussent singulièrement relâchés.

En conséquence, il ne faut pas s'étonner si, finalement, les évêques eux-mêmes, après avoir recouru inutilement à divers remèdes, furent d'avis que l'unique espoir de l'Église ruthène se trouvait dans son retour effectif à l'unité catholique. A cette époque, le prince Constantin Ostrogskyj — le plus puissant prince des Ruthènes — favorisait la réalisation de ce retour, à condition cependant que toute l'Église orientale se réunît à l'Occident; mais, par la suite, voyant qu'un tel projet ne pouvait s'accomplir comme il le désirait, il s'opposa énergiquement à cette union de l'Église ruthène avec Rome. Néanmoins, le 2 décembre 1594, le métropolitite et six évêques, après s'être concertés, firent une déclaration publique dans laquelle ils se disaient prêts à promouvoir l'accord et l'unité désirés. Voici ce qu'ils écrivaient: Nous en sommes venus à cette décision « en considérant avec une immense douleur combien d'obstacles rencontrent les hommes pour leur salut sans cette union des Églises de Dieu dans laquelle, en commençant par le Christ notre Sauveur et par ses saints apôtres, nos prédécesseurs ont persévéré en professant qu'il n'y avait qu'un seul Souverain Pasteur et premier Évêque dans l'Église de Dieu ici sur terre — ainsi que Nous en avons un témoignage public dans les Conciles et dans les canons, — que ce Pasteur et Évêque n'était autre que le Très Saint Pape romain, et ils lui obéissaient en tout, et tant que cela fut uniformément en vigueur, l'ordre et l'épanouissement du culte divin ne cessèrent de régner au sein de l'Église de Dieu » (Baronius, *Annales*, t. VII, Romæ 1596, Appendix, p. 681).

Cependant, avant qu'un si louable dessein pût se réaliser, il fallut engager de longues et très difficiles négociations. Enfin, après une nouvelle déclaration du même genre, faite au nom de tous les évêques ruthènes, le 22 juin 1595, vers la fin de septembre la chose avait progressé à tel point que Cyrille Terletskyj, évêque de Loutsk et exarque du patriarche de Constantinople, ainsi qu'Adam Hypace Potiej, évêque de Vladimir, en qualité de procureurs de tous les autres évêques, purent

entreprendre leur voyage à Rome, porteurs d'un document qui contenait les conditions auxquelles tous les évêques ruthènes étaient prêts à revenir à l'unité de l'Église. Les légats furent reçus avec une grande bienveillance, et Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, Clément VIII, confia le document apporté par eux à une Commission de cardinaux pour qu'il fût examiné avec soin et approuvé. Les négociations engagées tout de suite sur l'ensemble de l'affaire finirent par aboutir heureusement au résultat désiré. En effet, le 23 décembre 1595, les mêmes légats furent admis en la présence du Souverain Pontife; après lui avoir présenté, dans une imposante assemblée, la déclaration de tous les évêques, ils firent, en leurs noms et en leur propre nom, une solennelle profession de foi catholique, en promettant l'obéissance et le respect dus au Souverain Pontife.

Le jour même, Notre Prédécesseur Clément VIII, par la Constitution apostolique *Magnus Dominus et laudabilis nimis* (A. Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuanicæ*, t. III, p. 240 s.), communiqua, en s'en félicitant, au monde entier la nouvelle de ce joyeux événement. La grande allégresse et le chaleureux accueil avec lesquels l'Église romaine recevait les Ruthènes revenus à l'unité du bercail, se dégagent, par ailleurs, de la Lettre apostolique *Benedictus sit Pastor*, en date du 7 février 1596, dans laquelle le Souverain Pontife informe le métropolitain et les autres évêques ruthènes de l'union heureusement conclue de toute leur Église avec le Siège apostolique.

Dans la même Lettre, le Pontife romain, après avoir brièvement raconté tout ce qui avait été fait et traité à Rome concernant cette affaire, et après avoir relevé, d'un cœur reconnaissant, le succès obtenu finalement grâce à la divine miséricorde, déclara aux Ruthènes qu'ils pouvaient conserver intacts les usages et les rites légitimes de l'Église ruthène. « Quant à vos rites et à vos cérémonies qui ne nuisent en rien à l'intégrité de la foi catholique et à Notre mutuelle union, pour le même motif et de la même manière que l'a permis le Concile de Florence, Nous aussi Nous vous permettons de les conserver. » (A. Theiner, *loc. cit.*, p. 251.) Il assure, en outre, qu'il a demandé à l'auguste roi de Pologne de bien vouloir prendre sous son patronage, non seulement les évêques avec tout ce qui leur appartient, mais aussi de les honorer grandement et de les admettre au Sénat des royaumes suivant leur désir. En terminant, il exhorte paternellement ces évêques à se rassembler

le plus tôt possible, de tout le pays, en un Concile général pour ratifier et confirmer en ce Concile l'union qui a été réalisée entre les Ruthènes et l'Église catholique.

A ce Concile, tenu à Brest-Litwosk, prirent part non seulement tous les évêques ruthènes et beaucoup d'autres ecclésiastiques ainsi que des légats royaux, mais encore les évêques latins de Léopol, Loutsk et Kholm, qui représentaient la personne du Pontife romain; et bien que les évêques de Léopol et de Przymysl eussent misérablement manqué à la parole donnée<sup>1</sup>, le 8 octobre 1596, l'union de l'Église ruthène avec l'Église catholique fut heureusement confirmée et proclamée. De cet accord et de cette union, qui répondaient si pleinement aux besoins du peuple ruthène, on pouvait vraiment attendre, tous étant consentants, des fruits abondants.

Mais « l'ennemi » vint et « *sema de la zizanie au milieu du blé* » (Matth., XIII, 25). En effet, soit la cupidité de quelques hommes puissants, soit des inimitiés politiques, soit enfin la négligence à instruire et préparer au préalable le clergé et le peuple au sujet de ce rapprochement, donnèrent lieu à de très violentes contestations et à de continuelles misères qui faisaient parfois redouter que les efforts faits en vue de cette union commencée sous d'excellents auspices ne finissent par être annihilés lamentablement<sup>2</sup>.

Si, dès le début, ni les persécutions ni les embûches tendues non seulement par les frères dissidents, mais encore par quelques catholiques, ne parvinrent pas à ce triste résultat, on le doit surtout à l'activité des deux métropolitites Hypace Potiej et Joseph Velamine Rutsykj, qui avec un zèle inlassable s'appliquèrent à défendre et à faire progresser cette cause; ils veillèrent d'une façon spéciale à ce que les prêtres et les moines fussent formés suivant la discipline sacrée et les bonnes mœurs, et à

1. En 1691, l'évêque orthodoxe de Przymysl accepta l'union avec Rome, et, en 1700, celui de Léopol donna le même assentiment.

2. Les adversaires de l'union avec Rome mirent tout en œuvre pour en entraver la réalisation. Un chef ruthène, le prince Constantin Basile Ostrogskyj, inonda la Ruthénie de libelles diffamatoires, s'allia aux Cosaques Zaporogues et aux protestants de Pologne. Les révoltés furent battus en 1607 par le roi de Pologne, Sigismund III, mais dans le peuple et le bas clergé, l'autorité des évêques uniates eut de la peine à s'imposer. En 1620, les orthodoxes établirent en face de la hiérarchie catholique une hiérarchie schismatique que la Diète de Pologne fut obligée de reconnaître en 1632 sous la pression des événements politiques.

ce que tous les fidèles fussent instruits selon les bons principes de la vraie foi<sup>1</sup>.

Peu d'années après, cette œuvre de conciliation à peine entreprise fut consacrée par le sang d'un martyr: le 12 novembre de l'année 1623, Josaphat Kuncevicz, archevêque de Polotsk et de Vitebsk, très en renom pour la sainteté de sa vie et son ardeur apostolique, et champion vaincu de l'unité catholique, menacé de mort par des schismatiques qui avaient déchaîné contre lui une très violente campagne, fut atteint d'une balle et achevé d'un coup de hache<sup>2</sup>. Mais le sang sacré de ce martyr devint en un certain sens une semence de chrétiens, car tous les parricides eux-mêmes, à l'exception d'un seul, regrettaient le crime commis, et, abjurant le schisme, firent amende honorable avant de subir la peine capitale. De la même manière, Mélece Smotrytskyj, compétiteur acharné de Josaphat pour occuper le siège de Polotsk, revint en l'année 1627 à la foi catholique, et bien qu'il eût, dans la suite, vacillé quelque temps entre les deux partis, il ne tarda pas à défendre jusqu'à la mort, avec un très grand courage, le pacte concernant le retour des Ruthènes dans le giron de l'Église catholique; conversion, qui, semble-t-il, devait être attribuée elle aussi au patronage de ce très saint martyr<sup>3</sup>.

Cependant, avec les années, augmentaient les difficultés de toute nature, qui faisaient obstacle à cette réconciliation heureusement commencée.

Parmi les plus graves, il y avait le fait que les rois de Pologne qui, au début, paraissaient favoriser le rapprochement, contraints ensuite, soit sous la violence de leurs ennemis extérieurs, soit par suite des dissensions des factions internes, firent des concessions toujours plus grandes aux adversaires de l'unité catholique qui, certes, ne manquaient pas.

1. Joseph Velamine Rutskyj fut métropolitain de Kiew (1613 à 1637). Adam Hypace Potiej était un homme d'une grande force de caractère et d'une vaste intelligence.

2. Dom Alphonse Guépin, *Un apôtre de l'union des Églises au XVII<sup>e</sup> siècle. Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie*. Paris 1897-98, 2 vol.

Jean Kuncevicz, né à Vladimir en 1580, entra en 1604, sous le nom de Josaphat, au monastère de la Sainte-Trinité de Vilna. Archimandrite de son monastère, puis en 1617 coadjuteur avec succession de l'archevêque de Polotsk; prélat remarquable par sa sainteté, son austérité, sa charité, son zèle, son attachement à la cause de l'union. Massacré le 12 novembre 1623 à Vitebsk; fête le 14 novembre. Voir l'Encyclique *Ecclesiae Dei* (12 novembre 1923) de Pie XI (cf. *Actes de Pie XI*, t. 1<sup>er</sup>, p. 291), à l'occasion du III<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Josaphat.

3. Cf. Brian-Chaninov, *l'Église russe*, p. 106.

Voilà comment, en peu de temps, cette très sainte cause en vint, ainsi que le confessèrent les évêques ruthènes eux-mêmes, à n'avoir pas d'autre soutien que l'aide des Pontifes romains, lesquels, au moyen de lettres pleines d'affection et des secours qu'il leur était possible d'envoyer, spécialement par l'intermédiaire du nonce apostolique en Pologne, défendirent l'Église ruthène avec autant d'énergie que de bonté paternelle.

Plus les temps étaient tristes, plus éclatant se montrait le zèle des évêques ruthènes, lesquels non seulement s'efforcèrent d'instruire le peuple peu instruit dans la doctrine chrétienne, mais encore d'élever les prêtres non suffisamment cultivés à un degré plus haut de science sacrée, et enfin de remplir d'une ardeur nouvelle pour la Règle et de désir de perfection les moines, dont la conduite s'était relâchée par tiédeur. Ils ne perdirent pas non plus courage, lorsqu'en l'an 1632 les biens ecclésiastiques furent en grande partie attribués à la hiérarchie des frères dissidents, constituée peu de temps auparavant, et que, dans les accords signés entre les Cosaques et le roi de Pologne, fut insérée la dissolution de l'union rétablie entre les Ruthènes et le Siège apostolique; les prélats ruthènes n'en continuèrent que mieux à défendre avec constance et ténacité les troupeaux confiés à leur garde<sup>1</sup>.

Dieu, cependant, qui ne permet pas que son peuple soit en butte outre mesure à l'adversité, lorsque fut enfin établie la paix d'Androussov, en 1667, fit luire à nouveau, après tant d'amertumes et de malheurs, des temps plus favorables pour l'Église ruthène, dont la tranquillité fut, pour la religion, une source de jour en jour plus abondante de prospérité<sup>2</sup>.

En effet, les mœurs et la foi chrétienne fleurirent si excellemment que, même dans les deux éparchies qui, en l'an 1596, étaient restées, hélas! détachées de l'unité, on enregistra, chaque jour, des assentiments de plus en plus nombreux pour le retour au bercail catholique.

C'est ainsi qu'il advint heureusement qu'en l'année 1691, l'éparchie de Przemyśl, et en l'année 1700, celle de Léopol, furent réunies au Siège apostolique, et cela de telle manière que presque tout le peuple ruthène, qui habitait à cette époque

1. Voir *Dict. de théologie cath.*, « Église ruthène », col. 387.

2. En 1667, l'État ukrainien fut partagé entre la Pologne et la Moscovie. Sous la domination polonaise, l'union avec Rome fit de grands progrès.

sur le territoire de la Pologne, bénéficia enfin de l'unité catholique.

Voyant donc la religion prospérer chaque jour davantage, au grand profit des intérêts chrétiens, l'an 1720, le métropolitain et les autres évêques de l'Église ruthène se rassemblèrent en Concile à Zamoscj, afin de pourvoir, d'un commun accord, suivant leurs possibilités, aux besoins croissants des fidèles du Christ<sup>1</sup>. Les décrets de ce Concile, confirmés par Notre Prédécesseur de vénérée mémoire, Benoît XIII, par la Constitution apostolique *Apostolatus officium*, en date du 19 juillet 1724, furent d'une grande utilité pour la communauté des Ruthènes.

### *Les Ruthènes de Russie*

Cependant, par un impénétrable dessein de Dieu, il arriva que, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette même communauté habitant les régions qui, après le démembrement de la Pologne, avaient été réunies à l'Empire russe, fut victime de nombreuses persécutions et mesures vexatoires, d'une gravité et d'une âpreté parfois bien grandes. Et, lorsque mourut l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, on osa, de propos délibéré, décider la destruction totale de l'unité des Ruthènes avec l'Église romaine. Déjà, auparavant, les éparchies de cette nation avaient été, pour ainsi dire, mises hors d'état de communiquer, en quelque manière, avec le Siège apostolique. Mais voici que maintenant on élisait des évêques qui, gagnés à la cause du schisme, se mettraient servilement à la disposition de l'autorité civile; au Séminaire de Vilna, érigé par l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, on enseignait aux clercs des deux rites des doctrines hostiles aux Pontifes romains; l'Ordre basilien, dont les membres avaient toujours été d'une très grande aide à l'Église catholique de rite oriental, fut privé de son propre gouvernement et de sa propre administration, et ses moines furent complètement soumis aux Consistoires éparchiaux: en outre, les prêtres de rite latin se virent interdire, sous des peines très graves, d'administrer les sacrements et les autres secours religieux aux Ruthènes. Et, pour finir, malheureusement, en l'année 1839, fut solennellement déclarée l'union de l'Église ruthène avec l'Église russe dissidente<sup>2</sup>.

1. Voir *Dictionnaire de théologie*, loc. cit., col. 387, les décisions de ce Concile.

2. Les trois démembrements de la Pologne (1772, 1793, 1795) firent passer sous la domination russe, avec la Ruthénie blanche et la Ruthénie méridionale, près de onze

Qui pourra raconter, vénérables frères, les douleurs, les dommages, les privations qu'endura alors la très noble population ruthène, uniquement parce qu'elle était accusée du crime d'avoir réclamé contre le tort qui lui avait été fait en l'entraînant de force et par ruse au schisme, et d'avoir cherché, par les moyens en son pouvoir, de garder sa foi ?

A bon droit, donc, Notre Prédécesseur de pieuse mémoire, Grégoire XVI, dénonça au monde entier, dans son Allocution du 22 novembre 1839, en exprimant ses plaintes et ses lamentations, l'indignité de cette façon de procéder; mais ses solennelles réclamations et protestations ne furent même pas écoutées, et ainsi, l'Église catholique dut pleurer ses enfants arrachés par une inique violence de son giron maternel.

Bien plus, peu d'années après, l'éparchie de Kholm, soumise au royaume de Pologne uni à l'Empire russe, endura, elle aussi, le même malheureux sort, et les fidèles qui, par devoir de conscience, ne voulurent pas se détacher de la vraie foi et résistèrent avec un courage invincible à l'union avec l'Église dissidente imposée en l'année 1875, furent indignement condamnés à des amendes, à des peines corporelles, à l'exil.

### *L'Église ruthène en Galicie*

Pendant ce même temps, les choses se passaient autrement dans les éparchies de Léopol et de Przémysl qui, après le démembrement de la Pologne, avaient été annexées à l'Empire d'Autriche. La cause des Ruthènes y était, en effet, réglée dans le calme et la paix.

En l'année 1807, on y rétablit le titre métropolitain de Galitz (Halicz)<sup>1</sup>, réuni à perpétuité à l'archidiocèse de Léopol.

---

millions de Slaves-unis qui subirent toutes sortes de violences et de pressions destinées à les incorporer bon gré, mal gré dans l'Église officielle russe. En 1836, trois évêques uniates et 1,327 membres du clergé passèrent, hélas! au schisme. Le dernier siège uniata, celui de Kholm ou Chelm, fut supprimé par le gouvernement russe en 1875. (Cf. R. Janin, *les Églises orientales*, p. 346.) La branche de l'Église ruthène qui fut incorporée à l'empire d'Autriche (la Galicie avec les évêchés de Léopol [Lemberg ou Lvov], de Przémysl, de Stanislavov et Loutsk) eut un sort plus heureux que celle de Russie. (Cf. *Dict. de théologie*, loc. cit., col. 389.) C'est elle qui supporte actuellement, à la suite du transfert de cette partie de la Pologne sous la domination russe, la persécution soviétique destinée à la faire apostasier.

1. Il fut rétabli par la bulle *In universalis Ecclesiae* (le 8 des calendes de mars) de Pie VII, qui lui unissait l'archevêché de Léopol ou Lvov et lui donnait comme sièges suffragants Kholm et Przémysl.

Et même, dans cette province, les choses prospérèrent au point que deux des métropolitains, Michel Levitskij (1816-1858) et Sylvestre Sembratovyc (1882-1898), qui avaient gouverné avec une rare prudence et un zèle ardent la partie respective du troupeau confié à leurs soins, se virent élevés, à cause des remarquables qualités de leur esprit et de leurs mérites insignes, à la pourpre romaine, et accueillis dans le suprême Sénat de l'Église.

Le nombre des catholiques croissant de jour en jour, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, en l'année 1885, constitua légitimement une nouvelle éparchie, celle de Stanislavov, et, six ans après, l'heureuse situation de l'Église de Galicie se manifesta d'une façon spéciale, lorsque tous les évêques, ainsi que le légat du Souverain Pontife et beaucoup d'autres membres du clergé se rassemblèrent pour tenir à Léopol le Concile provincial, afin d'édicter des lois opportunes concernant la liturgie et la discipline sacrée.

Lorsque ensuite, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, un grand nombre de Ruthènes, à cause des difficultés économiques, émigrèrent aux États-Unis, au Canada ou dans les pays de l'Amérique du Sud, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie X, craignant dans sa sollicitude que ses fils très chers, par suite de leur ignorance de la langue du pays et du non-usage du rite latin, ne fussent trompés par les schismatiques et les hérétiques, ou, victimes du doute et de l'erreur, ne perdissent insensiblement toute religion, établit, en 1907, un évêque muni de pouvoirs spéciaux pour eux<sup>1</sup>. Par la suite, le nombre et les besoins de ces catholiques augmentant toujours, deux évêques spéciaux ordinaires furent nommés; l'un pour les Ruthènes originaires de Galicie et résidant aux États-Unis d'Amérique et un autre pour la région canadienne, sans compter l'évêque ordinaire destiné aux fidèles de ce rite, qu'ils fussent émigrés soit de la Subcarpathie russe, soit de la Hongrie, soit de la Yougoslavie<sup>2</sup>.

---

1. Voir Lettres apostoliques *Ea semper* du 14 juin 1907.

2. Aux États-Unis, il y a 575,000 Ukrainiens gréco-catholiques avec deux diocèses et donc deux évêques du rite: l'un, pour les Ruthènes de Galicie, est à Philadelphie (95 paroisses, 95 prêtres, 2 couvents d'hommes et 11 de femmes), l'autre est à Homestead (176 églises et chapelles, 155 prêtres, etc.), pour les Ruthènes de Podcarpathie. Le diocèse ukrainien catholique du rite grec de Winnipeg au Canada, établi en 1912, compte 320,000 fidèles, 57 prêtres et 270 églises et chapelles, 2 couvents de Rédemptoristes, 7 maisons de Sœurs Servantes de Marie-Immaculée, etc. Tous les séminaristes

Dans la suite aussi, soit la Congrégation de la Propagation de la Foi, soit la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale continuèrent, par d'opportuns règlements et décrets, à régler les choses ecclésiastiques aussi bien dans les régions mentionnées plus haut que dans celles de l'Amérique du Sud.

Il ne faudra donc pas s'étonner, vénérables frères, que la communauté des catholiques ruthènes, à plusieurs reprises, lorsque l'occasion s'en présentait, reconnaissante pour de si grands bienfaits, ait voulu manifester ouvertement sa gratitude et son profond attachement envers les Pontifes romains.

Cela advint tout particulièrement en l'année 1895, lors du III<sup>e</sup> centenaire de son heureuse union scellée à Rome et confirmée à Brest-Litwosk par ses chefs, d'accord avec le Siège apostolique. A cette occasion, outre les cérémonies par lesquelles fut célébré comme il convenait cet heureux événement, dans chacune des localités de la province de Galicie, fut envoyée à Rome une légation très distinguée, comprenant le métropolitain et les évêques, pour témoigner au Souverain Pontife, successeur de saint Pierre, l'amour de l'Église ruthène, ses hommages, son respect et sa soumission. Notre Prédécesseur de pieuse mémoire, Léon XIII, après avoir admis en sa présence, avec les honneurs qui lui étaient dus, l'insigne légation, lui adressa une allocution dans laquelle, avec une joie et une bienveillance paternelles, il loua hautement l'union des Ruthènes avec le Siège apostolique, comme étant celle qui était, pour tous ceux qui la conservaient sincèrement en leur âme, une source très salutaire de vraie lumière, de paix inébranlable et de biens surnaturels.

En notre temps, les bienfaits que les Pontifes romains octroyèrent à ce très cher peuple ne furent pas moindres. Particulièrement lorsque la première guerre dévasta ces régions, comme aussi au cours des années qui suivirent, ils n'omirent rien de ce qui pouvait aider et soulager la communauté ruthène. Après qu'elle eut, avec le secours divin, surmonté les graves

---

ruthènes ordonnés aux États-Unis et au Canada sont astreints au célibat ecclésiastique. Les 70,000 Ukrainiens gréco-catholiques du Brésil et de l'Argentine, avec une vingtaine de prêtres et trois couvents de religieuses Servantes de Marie-Immaculée, sont soumis aux évêques de rite latin. Tous les évêques gréco-catholiques ukrainiens qui sont hors de la Galicie dépendent directement du Saint-Siège.

Cf. Décret *Cum data* (1<sup>er</sup> mars 1929) de la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale concernant l'administration spirituelle des évêchés gréco-ruthènes aux États-Unis. (*Actes de Pie XI*, t. V, p. 210.)

difficultés sous lesquelles elle était douloureusement accablée, on put voir cette communauté de catholiques répondre volontiers, d'un cœur généreux, au zèle infatigable de ses évêques et collaborer à l'œuvre et à l'activité du clergé. Mais, hélas! la seconde guerre survint et, comme tout le monde le sait, elle fut encore plus dure et plus néfaste pour la hiérarchie ruthène et pour son fidèle clergé que la précédente.

Mais, avant de vous exposer brièvement, vénérables frères, les maux et les angoisses que souffre à présent cette Église, menacée de très près de perdre son existence elle-même, Nous tenons à ajouter quelques détails qui feront apparaître plus complètement et plus clairement combien grands, combien magnifiques *ont été les bienfaits qu'a procurés au peuple ruthène et à son Église cette union avec Rome* commencée il y a trois cent cinquante ans.

## II. — BIENFAITS PROCURÉS À L'ÉGLISE RUTHÈNE PAR SON UNION AVEC ROME

Après avoir sommairement et succinctement rappelé l'histoire de cette union tant désirée et considéré ses vicissitudes, tantôt joyeuses, tantôt bien tristes, il Nous faut répondre à la question suivante: *En quoi cette union a-t-elle été profitable au peuple ruthène et à son Église? De quels avantages, de quel secours cette Église et ce peuple ont-ils bénéficié de la part du Siège apostolique et des Pontifes romains?* En répondant, comme il est juste, à cette question, Nous croyons faire chose très opportune et très utile, étant donné surtout que ne manquent pas les adversaires et les négateurs les plus acharnés au sujet de cette union de Brest-Litwosk.

En premier lieu on doit observer que Nos Prédécesseurs *se sont toujours montrés très désireux de protéger et de garder intacts les rites légitimes des Ruthènes*. En effet, quand leurs prélats, par l'intermédiaire des évêques de Vladimir et de Loutsk, envoyés à Rome à ce sujet, demandèrent au Pontife romain « que Sa Sainteté daignât conserver intègres, inviolables et dans les formes en usage chez eux, au moment de l'union, l'administration des sacrements, les rites et les cérémonies de l'Église orientale, sans que lui ou l'un de ses Successeurs apportassent jamais d'innovation en ces matières » (Cf. A. Theiner, *loc. cit.*, p. 237), Clément VIII, acquiesçant avec bienveillance à leur requête, prescrivit qu'on ne changeât

absolument rien en cette matière. Par la suite, pas même l'usage du nouveau calendrier grégorien — lequel tout d'abord semblait devoir être adopté aussi par les Ruthènes, tout en conservant le calendrier liturgique du rite oriental — ne leur fut imposé; de fait, jusqu'à nos jours, le calendrier Julien peut être en usage chez eux.

En outre, ce même Pape, Notre Prédécesseur, dans sa lettre du 23 février de l'année 1596, accorda que la nomination régulière des évêques suffragants ruthènes fût confirmée par le métropolitain, suivant l'antique discipline de l'Église orientale et selon ce qui avait été proposé dans l'accord conclu au sujet de la réconciliation avec le Saint-Siège.

Et d'autres, parmi Nos Prédécesseurs, permirent aux métropolitains d'ériger des institutions d'instruction élémentaire et d'autres écoles, dans n'importe quelle partie de la Russie, en les confiant librement aux directeurs et aux maîtres qu'il leur plaisait; ils décrétèrent également que les Ruthènes, en ce qui concerne la concession des faveurs spirituelles, ne seraient pas moins considérés que les autres catholiques et ils voulurent, en outre, que, ni plus ni moins que les autres fidèles, ils participassent dès lors et dans l'avenir aux bienfaits des indulgences, pourvu qu'ils satisfissent eux aussi aux conditions nécessaires prescrites.

Paul V établit ensuite que tous ceux qui fréquentaient les écoles et les collèges érigés par les métropolitains participeraient aux faveurs particulières que les Pontifes romains avaient accordées aux membres des Congrégations mariales érigées dans les églises de la Compagnie de Jésus. Puis, à ceux qui feraient les exercices spirituels chez les moines de Saint-Basile, Urbain VIII accorda les mêmes indulgences qui avaient été concédées aux clercs réguliers de la Compagnie de Jésus.

On voit par là clairement que Nos Prédécesseurs ont constamment usé, à l'égard des Ruthènes, de la même bonté paternelle qu'ils manifestaient envers les autres catholiques de rite latin. Bien plus, ils eurent grandement à cœur de défendre les *droits et les privilèges de leur hiérarchie*. En effet, lorsqu'un assez grand nombre de latins prétendirent que le rite des Ruthènes était inférieur en rang et en dignité, et lorsque parmi les évêques latins quelques-uns soutinrent que les prélats ruthènes ne jouissaient pas de tous les droits de l'évêque et ne pouvaient accomplir toutes les fonctions épiscopales, mais qu'ils leur

étaient soumis, le Siège apostolique, repoussant cette injuste façon de penser, publia le décret du 28 septembre 1643, dans lequel il est édicté ce qui suit :

« L'Éminentissime cardinal Pamphili ayant fait un rapport sur divers décrets de la Congrégation particulière des Ruthènes unis, le Saint-Père a approuvé le décret de ladite Congrégation particulière, en date du 14 août dernier (1643), dans lequel il est établi que les évêques ruthènes unis sont de véritables évêques et doivent être appelés et considérés comme tels. Il a approuvé également le décret de cette même Congrégation, en vertu duquel les évêques ruthènes peuvent, dans leurs évêchés, ériger des écoles pour l'instruction de la jeunesse de chez eux, dans les lettres et dans les sciences, et en vertu duquel les ecclésiastiques ruthènes jouissent des privilèges du canon, du for, de l'immunité et de la liberté dont jouissent les prêtres de l'Église latine. » (*Acta et decr. SS. Conciliorum rec.*, col. 600, note 2.)

Ce zèle inlassable et attentif des Pontifes romains à conserver et à protéger les rites ruthènes a été spécialement mis en évidence par la façon dont a été traitée la toujours actuelle question concernant *le changement de ce rite*. En effet, bien que, pour des raisons particulières, tout à fait étrangères à leur volonté, ils n'aient pu pendant très longtemps imposer aux laïques ruthènes la défense rigoureuse de passer à un autre rite, il apparaît cependant clairement, à en juger par leurs tentatives répétées d'établir cette défense et par les exhortations adressées aux évêques et aux prêtres latins, combien Nos Prédécesseurs prirent à cœur cette affaire. Dans le décret même par lequel fut heureusement consacrée, en l'an 1595, l'union des Ruthènes avec le Siège apostolique, on n'a pas inséré, il est vrai, la défense explicite et formelle de passer du rite oriental au rite latin; néanmoins on vit nettement, d'après une lettre du Supérieur général de la Compagnie de Jésus, en l'année 1608, adressée aux Jésuites résidant en Pologne, quelle était déjà alors la pensée du Siège apostolique; il y est dit que ceux qui n'ont jamais suivi le rite latin ne pouvaient, après l'union avec Rome, adopter ce rite, « attendu que c'est un commandement de l'Église et une règle spécialement établie d'après les Lettres de l'union conclue sous Clément VIII, que chacun doit rester dans le rite de son Église » (*loc. cit.* col. 602).

Mais, par suite des plaintes fréquentes concernant les jeunes nobles ruthènes qui suivaient le rite latin, la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi, par décret du 7 février 1624, édicta « que dans l'avenir il n'était pas permis aux Ruthènes unis, soit laïques, soit ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, et spécialement aux moines de Saint-Basile le Grand, de passer, pour n'importe quelle raison, même très urgente, au rite latin » (*loc. cit.*, col. 603).

Toutefois, le roi de Pologne Sigismond III étant intervenu pour que ce décret ne fût pas appliqué intégralement — le roi désirait, en effet, que la défense ne concernât que les ecclésiastiques, — Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire Urbain VIII ne put pas ne pas contenter un tel promoteur de l'unité catholique. Il en résulta que ce qui, pour des raisons spéciales, ne fut pas imposé par des lois, le Siège apostolique chercha à l'obtenir au moyen de prescriptions et d'exhortations, chose qui est démontrée de plus d'une manière.

Et, de fait, déjà dans le préambule du décret en date du 7 juillet 1624, par lequel était interdit aux ecclésiastiques seulement le passage au rite latin, il était prescrit que les prêtres de l'Église latine seraient engagés à ne pas exhorter en confession les fidèles laïques à ce passage. Ces mêmes avertissements furent souvent réitérés et les nonces apostoliques en Pologne, sur l'ordre des Souverains Pontifes, s'efforcèrent de tout leur pouvoir d'en obtenir la mise en pratique. Que, par la suite, la pensée et les décisions du Siège apostolique en cette matière n'aient pas changé, même au cours des siècles suivants, on peut également le constater par les lettres envoyées par Notre Prédécesseur Benoît XIV, en 1751, aux évêques de Léopol et de Przemysl, dans lesquelles il est dit entre autres choses:

« On Nous a remis votre lettre du 17 juillet, dans laquelle vous vous plaignez à juste titre du passage des Ruthènes du rite grec au rite latin, car vous savez bien, vénérables frères, que Nos Prédécesseurs ont toujours déploré de tels passages, et Nous-même Nous les déplorons; Nous désirons, en effet, vivement, non la destruction, mais la conservation du rite grec. » (*Loc. cit.*, col. 606.)

De plus, le même Pontife promit d'écarter tous les obstacles en cette matière et d'interdire enfin par décret solennel ce passage au rite latin. Mais des circonstances et des temps

contraires ne permirent pas que les désirs et les promesses de ce Pontife se réalisassent.

Finalement, après que les Pontifes romains Clément XIV et Pie VII eurent décrété que les catholiques de rite ruthène habitant les pays russes ne pourraient passer au rite latin, il fut établi dans la convention dite *Concordia*, conclue en l'année 1863 entre les évêques latins et ruthènes, avec l'appui et sous la direction de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, que cette défense serait aussi valable pour tous les Ruthènes.

Des faits que, jusqu'ici, vénérables frères, nous avons sommairement exposés dans les grandes lignes, suivant les témoignages historiques, on déduit facilement avec quel soin le Siège apostolique a veillé à la pleine conservation du rite ruthène, soit en ce qui regarde la communauté ruthène tout entière, soit en ce qui concerne chaque membre; personne, cependant ne s'étonnera si ce même Saint-Siège, tout en sauvegardant ce qu'il y a d'essentiel et de principal dans les rites et les cérémonies de l'Église ruthène, a, en raison de circonstances et de temps particuliers, permis ou approuvé provisoirement quelques changements secondaires. Ainsi, par exemple, dans les rites liturgiques, il ne permit pas qu'on fit aucun changement même dans les modifications qui, petit à petit, s'étaient introduites, si l'on en excepte quelques-unes, qui avaient été décrétées au Concile de Zamoscj par les évêques ruthènes eux-mêmes.

Cependant, comme quelques très astucieux fauteurs du schisme, — en apparence pour défendre uniquement l'intégrité primitive de leur rite, mais en réalité afin que le peuple non instruit se détachât plus facilement de la foi catholique, — s'efforçaient d'introduire à nouveau de leur autorité privée des usages anciens déjà en partie tombés en désuétude, les Pontifes romains, conscients de leurs devoirs, dénonçant ouvertement leurs manœuvres secrètes et fourbes, résistèrent à de pareilles tentatives et décrétèrent que « rien ne devait être innové dans les rites de la liturgie sacrée, sans que le Siège apostolique fût au préalable consulté; pas même sous prétexte de rétablir des cérémonies qui semblaient plus conformes aux liturgies approuvées par le Saint-Siège lui-même, sinon pour des raisons graves et avec l'assentiment de l'autorité du Siège apostolique ». (Cf. Pie IX, Litt. *Omnem sollicitudinem*,

du 13 mai 1874, lequel cite Grégoire XVI, *Inter gravissimos*; Pie IX, *Acta*, vi, 317.)

Du reste, il s'en faut que le Siège apostolique ait eu la pensée de porter atteinte à l'intégrité et à la conservation du rite ruthène; bien plutôt il engagea l'Église ruthène à traiter avec le plus grand respect les usages transmis par l'antiquité en matière liturgique. On peut voir une preuve notoire de ce bienveillant et attentif intérêt pour le rite ruthène dans la nouvelle édition romaine des livres sacrés, commencée sous Notre pontificat et en partie déjà heureusement terminée, pour laquelle le Saint-Siège, accédant volontiers aux désirs des évêques ruthènes, s'est efforcé de redonner aux rites ruthènes leurs formes anciennes et vénérables.

*Un second bienfait*, vénérables frères, se présente maintenant à Notre esprit, qui a été sans nul doute octroyé à la communauté des Ruthènes, du fait de son union avec le Siège apostolique. Grâce à elle, en effet, cette très noble nation s'est unie étroitement à l'Église catholique et *elle vit ainsi de sa vie même, de la vérité dont elle est éclairée et elle participe à sa grâce*. De l'Église catholique, source suprême, découlent les ruisseaux qui se répandent partout et pénètrent si bien toute chose qu'il peut en éclore des fleurs très belles de toutes les vertus et mûrir des fruits abondants et très salutaires.

En effet, alors qu'*avant le retour à l'unité*, les frères dissidents eux-mêmes avaient à se plaindre que dans ces régions la sainte religion avait été dévastée, que le vice de la simonie dans l'élection des évêques et des autres ministres sacrés s'introduisait partout, que les biens ecclésiastiques étaient dilapidés, les mœurs des moines corrompues, la discipline des cénobites relâchée et que les liens de l'obéissance même envers les évêques étaient chaque jour affaiblis et menacés de disparaître parmi les fidèles; au contraire, *après l'union*, avec l'aide du Seigneur, les choses s'améliorèrent peu à peu. Mais quelle force d'âme, quelle constance ne fallut-il pas aux évêques pour rétablir partout la discipline ecclésiastique, spécialement surtout aux époques violemment agitées par des troubles et des persécutions de toute nature! Quelle application à la tâche et quelle patience dans les travaux ne durent-ils pas employer pour faire surgir un clergé de mœurs parfaites, pour reconforter le troupeau confié à leurs soins, en butte à tant de misères, pour soutenir et fortifier par toutes sortes d'aides ceux dont la foi vacillait! Cependant, contre

toute prévision humaine, on eut la chance d'obtenir que non seulement cette unité tant souhaitée surmontât toutes les tempêtes contraires, mais encore qu'elle sortit victorieuse de la lutte, plus vigoureuse et plus forte. Et cela, non par l'épée ou les coups, non par les promesses ou les menaces, mais par le sublime exemple de la vie religieuse; et c'est ainsi que, par une sorte de manifestation très claire de grâce divine, les Ruthènes catholiques obtinrent finalement le retour à l'unique bercaïl des éparchies dissidentes de Léopol et de Przymysl.

La tranquillité et la paix étant enfin rétablies, la situation florissante de l'Église ruthène, spécialement au XVIII<sup>e</sup> siècle, resplendit même au dehors de tout son éclat. Comme témoignage évident de cela, il faut indiquer non seulement la cathédrale de Léopol, consacrée à saint Georges, mais encore les églises et les couvents érigés à Potchaïv, à Torolcany, à Zyrowici et ailleurs, monuments vraiment remarquables de cette époque.

Et ici il paraît opportun de dire quelques mots des moines Basiliens qui, par leur intense et diligente activité, ont si bien et si hautement mérité dans toute cette affaire. Après que leurs monastères eurent été, grâce à l'autorité de Velamine Rutzkyj, rétablis dans une discipline plus favorable et plus sainte, et constitués en Congrégations, de très nombreux religieux y fleurirent d'une façon si exemplaire par leur piété, leur doctrine et leur zèle apostolique, qu'ils devinrent des guides et des maîtres de vie religieuse pour le peuple chrétien. Les écoles ou établissements scolaires classiques qu'ils ouvrirent non seulement donnèrent aux jeunes gens, souvent très intelligents, un excellent enseignement des sciences profanes et sacrées, mais encore leur communiquèrent leur solide vertu, par quoi ils ne le cédèrent à aucun des autres élèves instruits dans les écoles latines. Les frères dissidents en eurent, eux aussi, assurément bonne connaissance, car un grand nombre de jeunes gens de chez eux, abandonnant patrie et famille, s'enfermèrent volontairement dans ces cénacles de la science, afin de participer, eux aussi, à des fruits si délicieux<sup>1</sup>.

*La communauté ruthène a retiré, ces temps derniers, d'appréciables avantages de son union avec le Siège apostolique.* Quiconque peut s'en rendre manifestement compte, rien qu'en jetant un

---

1. Les écoles des Basiliens étaient nombreuses en Galicie, Volhynie, Podolie et dans la Ruthénie blanche.

regard sur l'Église de Galicie, telle qu'elle était avant les épouvantables ruines et dévastations de la présente guerre. En effet, dans cette province, les fidèles atteignaient presque le chiffre de trois millions six cent mille, et les prêtres celui de deux mille deux cent soixante-quinze, avec deux mille deux cent vingt-six paroisses. En outre, de très nombreux catholiques ruthènes, originaires de la Galicie, habitaient au dehors, dans divers pays de l'Amérique surtout, au nombre de quatre ou cinq cent mille. Cette multitude de fidèles dont le nombre ne fut peut-être jamais égalé au cours des siècles, se signala dans chaque éparchie par sa ferveur particulière dans la vertu, la piété, la vie chrétienne. Dans les séminaires éparchiaux, les élèves étaient, comme cela convenait, formés avec soin et préparés aux fonctions sacrées qu'ils auraient à remplir. Quant aux fidèles, prenant part avec un grand amour et un grand respect au culte divin selon leur propre rite, ils en retiraient d'excellents et abondants fruits de piété.

En rappelant et présentant par les sommets et brièvement cet état prospère de l'Église ruthène, Nous ne pouvons passer sous silence l'illustre métropolitaine que fut André Szeptycky qui, durant neuf lustres environ, déployant une infatigable activité, non dans une seule direction ni exclusivement en vue de résultats spirituels, se fit bien venir du troupeau confié à ses soins. Pendant son épiscopat fut instituée la Société Théologique pour stimuler plus sérieusement l'étude et les progrès des sciences sacrées parmi le clergé; on érigea à Léopol une Académie dans laquelle les jeunes Ruthènes à l'esprit plus éveillé pourraient s'adonner comme il convient à l'étude de la philosophie, de la théologie et des autres disciplines supérieures, suivant les mêmes méthodes en usage dans les Universités ordinaires; la presse de tout genre, édition de livres, publication de journaux et de revues, prit un grand développement et fut louée même à l'étranger; par ailleurs, les arts sacrés furent cultivés suivant les traditions ancestrales et le génie propre de la nation; les musées et les autres établissements des beaux-arts furent pourvus de remarquables chefs-d'œuvre de l'antiquité; enfin, on créa et on encouragea de nombreuses institutions destinées à subvenir aux besoins des classes inférieures et à l'indigence des pauvres.

Nous ne pouvons non plus ne pas parler du mérite singulier de pieuses associations d'hommes et de femmes qui, dans tous

ces domaines, apportèrent un concours très appréciable. Il nous plaît de mentionner tout d'abord les monastères des moines Basiliens et des moniales qui, lors du règne de l'empereur d'Autriche Joseph II, tout en souffrant injustement et avec grave dommage l'invasion du pouvoir civil dans leurs biens et leur vie régulière, finirent néanmoins, en l'année 1882 et au cours des années suivantes, par retrouver leur splendeur première, grâce à la réforme dite de Dobromil; par leur amour de la vie cachée et leur esprit religieux, puisé dans les règles et les exemples de leur saint fondateur, ils font preuve en même temps de zèle apostolique ardent.

A ces anciens foyers de vie monastique se joignirent, avec des mérites égaux aux leurs, de nouvelles sociétés religieuses masculines et féminines, tels que l'Ordre des Studites, dont les moines s'appliquent surtout à la contemplation des choses célestes et aux œuvres saintes de la pénitence; la Congrégation religieuse de rite ruthène du Très-Saint-Rédempteur, dont les membres travaillent avec tant de succès en Galicie et au Canada; enfin, de nombreux Instituts de femmes qui ont pour but l'éducation des petites filles, le soin des malades, et qui s'appellent les Servantes de la Vierge-Immaculée, les Myrophores, les Sœurs de Saint-Joseph, de Saint-Josaphat, de la Sainte-Famille, de Saint-Vincent-de-Paul<sup>1</sup>.

Nous Nous plaçons aussi à rappeler ici le Séminaire pontifical de Saint-Josaphat, construit par Notre Prédécesseur Pie XI sur les collines du Janicule et embelli par sa munificence. Après que, pendant de longs siècles, des jeunes gens d'élite se

---

1. En 1882, Léon XIII entreprit de réformer les Basiliens: son principal collaborateur en cette réforme fut Mgr Szeptcky; l'entreprise réussit parfaitement. Depuis 1932, les moines Basiliens forment la *Congrégation ruthène du Saint-Sauveur ou de Saint-Josaphat*; ils comptaient en 1933, 569 religieux (cf. *Annuaire pontifical*, 1937-39, p. 454; voir aussi Décret *Quinquagesimo* du 12 mai 1932 de la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale, dans *Actes de Pie XI*, t. VIII, p. 156).

L'Ordre des Studites ruthènes a été fondé en 1908 par Mgr Szeptckij, archevêque de Lvov, avec une règle monastique imitée de celle qu'on observait dans le monastère byzantin du Studion. En 1936, il comptait six monastères avec 148 religieux. (Cf. *Annuaire pontifical*, 1936, p. 625).

Il y a huit Congrégations religieuses de femmes de rite ruthène s'occupant d'éducation, d'enseignement, d'apostolat: les religieuses Basiliennes, les Servantes de Marie-Immaculée (85 maisons), les Sœurs de la Sainte-Famille, les Sœurs Studites, les Sœurs de Saint-Joseph, les Sœurs de Saint-Josaphat, les Sœurs de Saint-Vincent-de Paul, les Sœurs Myrophores ou *Unguentiferae*; la plupart ont des maisons en Galicie, aux États-Unis, au Canada, et dans l'Amérique du Sud. (Cf. R. Janin, *op. cit.*, p. 349.)

furent préparés au sacerdoce dans le Collège pontifical grec, un autre de Nos Prédécesseurs, Léon XIII, d'immortelle mémoire, érigea, en l'an 1897, un Collège spécial pour les jeunes Ruthènes qui se sentaient divinement appelés au sacerdoce. Par la suite, cet établissement étant devenu trop étroit à cause du nombre croissant des élèves, Notre Prédécesseur immédiat, poussé par l'affection particulière qu'il nourrissait envers le peuple ruthène, édifia, ainsi que Nous l'avons dit, un nouvel et plus ample bâtiment où les aspirants au sacerdoce, instruits et formés dans les sciences sacrées et dans les usages propres à leur rite, grandirent heureusement, espoir de l'Église ruthène, pleins de vénération, de respect et d'amour pour le Vicaire du Christ<sup>1</sup>.

Vénérables frères, *un autre avantage de non moindre importance et utilité* que le peuple ruthène retira de son union avec le Siège apostolique fut *l'honneur de posséder une phalange éminente de confesseurs et de martyrs* qui, pour conserver intacte la foi catholique et leur totale fidélité au Pontife romain, n'hésitèrent pas à supporter toutes sortes de misères et à affronter la mort elle-même, suivant la sentence du divin Rédempteur: « Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous haïront, vous chasseront et vous traiteront d'inutiles et qu'ils auront votre nom en abomination à cause du Fils de l'Homme. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel. » (*Luc, VI, 22, 23.*)

Parmi ces confesseurs martyrs le premier qui se présente à Notre pensée est le saint évêque Josaphat Kuntsévitch, dont nous avons rappelé plus haut l'invincible fermeté: poursuivi par les ennemis pervers du nom catholique qui voulaient le mettre à mort, il se présenta spontanément aux bourreaux et s'offrit comme victime pour le retour tant désiré des frères dissidents. Il fut vraiment, à cette époque, le principal martyr de la foi catholique et de l'unité, mais non le seul, car beaucoup d'autres, aussi bien ecclésiastiques que laïques, le suivirent avec la palme de la victoire, qui, frappés de l'épée ou impitoyablement flagellés jusqu'à la mort, ou encore noyés dans les eaux du Dnieper, méritèrent, par leur triomphe sur la mort, de compter parmi les saints du ciel.

Cependant, peu d'années après, c'est-à-dire au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, les Cosaques ayant pris les armes contre la Pologne, la haine de ceux qui combattaient l'unité religieuse s'accrut

---

1. Ce collège ruthène a été confié aux Basiliens.

beaucoup et se manifesta plus violemment. Ils s'étaient mis dans l'esprit que tous les malheurs et calamités avaient leur première origine dans le rétablissement de cette union; c'est pourquoi ils se proposèrent de la combattre et de la faire disparaître par tous les moyens et de toute manière. De là résultèrent d'innombrables maux pour l'Église catholique ruthène; beaucoup d'églises profanées, dépouillées, détruites et leur patrimoine et leur mobilier disparus; un grand nombre de prêtres et de fidèles sauvagement battus, atrocement tourmentés, condamnés à une mort affreuse; des évêques même, dépouillés de leurs biens et chassés ignominieusement de leurs sièges, furent contraints de prendre la fuite. Pourtant, eux non plus, en pleine tempête, ne perdirent jamais courage et n'abandonnèrent pas, dans la limite du possible, sans garde et dans défense, leur propre troupeau. Bien plus, dans une situation pleine d'angoisses, ils s'efforcèrent, par la prière, la lutte, les efforts de tout genre, de ramener à l'unité toute l'Église russe ainsi que l'empereur Alexis.

Peu d'années avant que le royaume de Pologne ne fût démembré, il s'éleva une nouvelle et non moins violente persécution contre les catholiques. Lors de l'invasion de la Pologne par les soldats de l'impératrice de Russie<sup>1</sup>, de nombreuses églises de rite ruthène furent arrachées aux catholiques de vive force et les armes à la main, et les prêtres qui refusaient de renier la foi furent mis aux fers, foulés aux pieds, frappés, jetés en prison, où ils pâtirent cruellement de la faim, de la soif et du froid.

Ils ne furent pas inférieurs à eux en constance et en fermeté, les prêtres qui, vers l'année 1839, souffrirent plutôt la perte de leurs propres biens et même de leur liberté que de manquer à leurs devoirs religieux. De leur nombre fut Joseph Ancevskyj que nous tenons à mentionner d'une façon spéciale: retenu pendant trente-deux ans au monastère de Suzdal dans une dure captivité, il couronna par une mort très pieuse, en l'année 1878, une vie pleine de mérites exceptionnels. Comme lui, les cent soixante prêtres qui, parce qu'ils professaient ouvertement la foi catholique, furent enlevés violemment à leurs familles laissées dans la misère et enfermés dans des couvents, à l'intérieur de la Russie, conservèrent toujours immuable leur sainte attitude, malgré la faim et les autres vexations.

---

1. Il s'agit de l'impératrice Catherine II. Quand elle mourut en 1796, elle avait rejeté sept ou huit millions de Ruthènes dans le schisme russe.

Non moins vaillamment se comportèrent de nombreux catholiques de l'éparchie de Kholm, tant du clergé que du laïcat qui, avec un courage invincible, résistèrent aux persécuteurs de leur foi. C'est ainsi, par exemple, que les habitants du village de Pratulin, au moment où les soldats venaient pour occuper leur église et la remettre aux schismatiques, n'opposèrent pas la force à la force, mais se serrant, désarmés, les uns contre les autres, opposèrent aux assaillants une sorte de mur vivant. Cette résistance valut à un grand nombre d'être frappés, de souffrir d'affreux tourments, tandis que d'autres furent incarcérés durant de longues années ou déportés dans la Sibérie glacée et que d'autres enfin, passés au fil de l'épée, répandirent leur sang pour le Christ.

On a déjà introduit dans leur propre éparchie la cause de plusieurs de ceux qui scellèrent de leur sang la foi catholique, et l'on espère ainsi pouvoir les vénérer un jour parmi les bienheureux du ciel. Ces crimes furent malheureusement commis, non pas dans un seul endroit, mais dans plusieurs villes, localités et villages; et après que toutes les églises catholiques furent entre les mains des schismatiques, après que tous les prêtres, chassés de leur propre paroisse ou résidence, se virent contraints d'abandonner leur propre troupeau, les fidèles furent inscrits dans les registres de l'Église schismatique, sans qu'on tint nul compte de leur volonté. Eux, cependant, bien que privés de leurs pasteurs, de la pratique et des secours de leur religion, s'efforcèrent de maintenir énergiquement leur foi. De plus, les Pères de la Compagnie de Jésus étant venus chez eux, déguisés et au péril de leur vie, pour les instruire dans les divins préceptes et leur apporter exhortations et réconfort, ils les reçurent avec une grande allégresse et un grand respect.

Puis en l'année 1905, la liberté de professer n'importe quelle religion étant accordée<sup>1</sup>, on put voir dans les pays ruthènes un merveilleux et consolant spectacle. En foule presque innombrable, les catholiques sortirent de leurs cachettes, publiquement, et formant une longue procession, l'étendard de la croix levé bien haut et les images des saints exposées ouvertement à la vénération, ils se rendirent ainsi, n'ayant pas de prêtres de leur rite oriental, aux églises latines — dont l'accès leur avait été

---

1. Il s'agit de l'oukase de tolérance arraché en avril 1905 au tsar Nicolas II par l'agitation révolutionnaire. Une fois cette agitation maîtrisée, le gouvernement tsariste enraya le mouvement ruthène de retour à l'union avec Rome.

interdit sous les peines les plus sévères — afin de rendre grâces au Seigneur. Arrivés là, ils demandèrent aux prêtres légitimes d'ouvrir leurs portes, de les recevoir, eux et leur profession de foi, et d'inscrire leurs noms dans les registres catholiques. De la sorte, il advint qu'en peu de temps deux cent mille fidèles rentrèrent dans l'Église catholique.

Cependant, même en ces dernières années, les occasions ne manquèrent pas aux évêques, aux prêtres et au fidèle troupeau de manifester leur fermeté d'âme et leur constance à conserver la foi catholique, à défendre l'Église et sa liberté sacrée. Entre tous, Nous aimons à mentionner tout particulièrement André Szeptycky qui, sous l'occupation de la Galicie par les armées russes lors de la première guerre européenne, chassé de son siège et déporté dans un couvent, y fut maintenu en prison pendant un certain temps; et là, il ne désirait rien tant que d'attester sa très profonde vénération pour le Siège apostolique et, avec la grâce de Dieu, de subir même le martyre, si c'était nécessaire, en faveur de son troupeau, pour le salut duquel il avait déjà depuis longtemps prodigué ses forces et ses soins.

### III. — PERSÉCUTION ACTUELLE CONTRE L'ÉGLISE RUTHÈNE UNIE

Par les faits de l'histoire, brièvement évoqués dans la présente lettre, Nous avons vu, vénérables frères, les grands et nombreux avantages et bénéfices procurés à la nation ruthène par son union avec l'Église catholique. Rien d'étonnant, car s'il « a plu au Père que tous les biens résidassent en Jésus-Christ » (*Col.*, I, 19), certainement que la jouissance de cette plénitude ne peut être le partage de celui qui est séparé de l'Église « qui est son corps même » (*Ephes.*, I, 23); « quiconque en effet — ainsi que l'affirme Pélage II — n'est pas en paix et en communion avec l'Église, ne peut avoir Dieu de son côté ». (*Epist. ad Episcopos Istriæ, Acta Conc. Œcum.*, IV, II, 107.) Nous avons vu aussi quelles tribulations, privations, dommages et mauvais traitements dut supporter et en quelle quantité ce cher peuple des Ruthènes pour défendre, selon ses forces, sa fidélité à l'unité catholique; cependant, la divine Providence l'a heureusement délivré par le rétablissement plusieurs fois renouvelé de la paix.

Dans les circonstances présentes, Notre cœur paternel éprouve une profonde angoisse en voyant une nouvelle et furieuse tempête menacer cette Église. Les renseignements parvenus jusqu'à Nous sont peu nombreux, il est vrai, mais

ils suffisent à remplir à juste titre Notre âme de préoccupation et d'anxiété. Voici le jour anniversaire en lequel, il y a trois cent cinquante ans, cette très ancienne communauté chrétienne s'unissait sous de favorables auspices à son suprême Pasteur, successeur du bienheureux Pierre; mais ce jour lui-même s'est changé pour Nous en « jour de tribulation et d'angoisse, en jour de calamité et de misère, en jour de ténèbres et d'obscurité, en jour de brouillards et de tempête » (*Soph.*, I. 15).

C'est avec une grande douleur que Nous avons appris que, dans les régions récemment attribuées et incorporées à la Russie, Nos Frères et Fils très chers appartenant à la nation ruthène souffrent de dures tribulations et angoisses à cause de leur fidélité au Siège apostolique et que nombreux sont ceux qui s'efforcent, par tous les moyens, de les arracher du giron de l'Église-mère et de les pousser contre leur volonté et contre la conscience d'un devoir très strict à s'unir à l'Église et à la communauté des dissidents (Église orthodoxe russe). C'est pourquoi le clergé de rite ruthène, comme on le raconte, s'est plaint dans une lettre adressée aux chefs de la République soviétique<sup>1</sup> que sa propre Église dans l'Ukraine occidentale (région qu'on appelle ainsi aujourd'hui) ait été placée dans une situation très difficile, du fait que tous les évêques et un grand nombre de ses prêtres ont été incarcérés, avec interdiction en même temps pour quiconque d'oser prendre en main la direction de l'Église ruthène elle-même.

Nous savons également, vénérables frères, que l'on cherche à justifier ces rigueurs et ces cruautés par de prétendus motifs politiques. Pareille façon d'agir n'est pas nouvelle ni employée aujourd'hui pour la première fois: souvent, au cours des siècles, les ennemis de l'Église, n'osant pas confesser ouvertement qu'ils tenaient l'Église catholique pour une ennemie et la persécuter franchement en plein jour, ont, très perfidement et sous des raisons spécieuses, accusé les catholiques de conspirer contre l'État; tout comme jadis les Juifs accusèrent le divin Rédempteur lui-même devant le gouverneur romain en disant: « Nous avons surpris celui-ci en train de séduire notre nation et d'interdire de payer le tribut à César. » (*Luc*, XXIII, 2.) Mais les faits eux-mêmes et les événements proclament aisément et mettent en pleine lumière ce qui a été et est encore le motif de semblables

---

1. Voir *D. C.*, t. XLIII, col. 89.

persécutions. Qui donc ignore qu'Alexis, élu récemment patriarche des évêques dissidents des Russies, dans sa lettre à l'Église ruthène — lettre qui n'a pas peu contribué à déchaîner cette persécution — a ouvertement exalté et prêché la défection d'avec l'Église catholique<sup>1</sup> ?

Ces vexations Nous peinent d'autant plus profondément, vénérables frères, que presque toutes les nations de la terre s'étant réunies par l'intermédiaire de leurs représentants, alors que l'affreux conflit faisait encore rage, avaient entre autres choses déclaré officiellement que désormais il ne devait plus y avoir de persécution d'aucune sorte contre la religion<sup>2</sup>. Nous en avons conçu l'espoir qu'à l'Église catholique aussi seraient accordées partout la paix et la liberté qui lui est due, étant donné surtout que toujours l'Église a enseigné et enseigne actuellement que c'est toujours un devoir de conscience d'obéir à l'autorité civile légitimement constituée, quand elle commande dans la sphère et dans les limites de sa juridiction.

Malheureusement, les faits que Nous avons rappelés plus haut dans cette lettre ont profondément et douloureusement affaibli et presque détruit Nos espérances et Notre confiance pour ce qui se rapporte aux régions de la Ruthénie.

C'est pourquoi, les moyens humains semblant se révéler impuissants dans de si graves calamités, il ne reste plus, vénérables frères, qu'à prier instamment le Dieu très miséricordieux qui « rendra justice aux nécessiteux et vengera les pauvres » (*Ps. CXXXIX, 13*), afin qu'il veuille, dans sa bonté, apaiser cette terrible tempête et y mettre enfin un terme. Nous vous exhortons, vous également, ainsi que le troupeau confié à vos soins, pour que, unis à Nous, au moyen de supplications et de pieuses pratiques de pénitence, vous vous efforciez d'obtenir de Celui qui éclaire de sa lumière céleste les esprits des hommes et plie leurs volontés à son suprême vouloir, qu'il prenne son peuple en pitié et n'expose pas son héritage à l'opprobre (*Cf. Joël, II, 17*) et qu'il libère le plus tôt possible l'Église des Ruthènes de la situation critique et dangereuse dans laquelle elle se trouve.

Mais en ces tristes et angoissantes circonstances, Notre cœur paternel se tourne tout particulièrement vers ceux qui sont si

1. Voir *D. C.*, t. XLIII, col. 88.

2. La Déclaration des Nations unies (1<sup>er</sup> janvier 1942) proclame la liberté religieuse. (*Cf D. C.*, t. XLII, col. 143.)

durement opprimés. Vers vous tout d'abord, vénérables frères, *évêques de la nation ruthène*, qui, bien qu'accablés sous le poids de grandes tribulations, êtes constamment bien plus préoccupés et inquiets du salut de votre troupeau que des offenses et des torts qu'on vous fait, suivant la parole: « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » (*Joan*, x, 11). Bien que le présent soit obscur et l'avenir incertain et angoissant, ne perdez pas courage, mais « donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes » (*I Cor.*, iv, 9), faites effort de façon que tous les fidèles suivent l'exemple de votre patience et de votre vertu. Supportant avec courage et constance cette persécution et enflammés de charité divine pour l'Église, vous êtes devenus « pour Dieu la bonne odeur du Christ parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui se perdent » (*II Cor.*, ii, 15). Si, emprisonnés et arrachés du milieu de vos fils, il ne vous est pas donné la possibilité de leur enseigner la sainte religion, vos chaînes, elles, n'en annoncent et prêchent pas moins le Christ d'une façon plus pleine et plus noble.

Nous Nous tournons ensuite vers vous, chers fils, *honorés du sacerdoce du Christ*, « lequel a souffert pour nous » (*Cf. I Petr.*, ii, 21); vous devez suivre ses traces de plus près et, partant, supporter et soutenir plus que les autres l'assaut de la bataille. Tandis que, d'une part, vos tribulations Nous affligent profondément, de l'autre elles Nous réjouissent, car, faisant nôtres les paroles du divin Rédempteur, il Nous est permis de Nous exprimer ainsi avec la plupart d'entre vous: « Je connais tes œuvres, ton amour, ta foi, ta bienfaisance, ta patience et tes dernières œuvres sont plus nombreuses que les premières. » (*Apoc.*, ii, 19.)

Continuez, Nous vous y exhortons, en ces temps lugubres, à persévérer dans votre foi avec fermeté et constance; continuez à soutenir les faibles et à encourager ceux qui vacillent. Prévenez, s'il le faut, les fidèles confiés à vos soins qu'il n'est jamais permis, pas même en apparence et en manifestations verbales, de renier ou d'abandonner le Christ et son Église; démasquez les astucieux agissements de ceux qui promettent aux hommes des avantages terrestres et un plus grand bonheur en cette vie, mais qui font périr leurs âmes. Montrez-vous vous-mêmes recommandables « comme des ministres de Dieu, par une grande constance dans les tribulations, dans les nécessités, dans les détresses; par la pureté, par la science, par la longanimité, par

la bonté, par l'Esprit Saint, par une charité sincère, par la parole de vérité, par la puissance de Dieu, par les armes offensives et défensives de la justice » (*II Cor.*, II, 4 ss.).

Nous Nous tournons enfin vers vous tous, *catholiques de l'Église ruthène*, aux privations et souffrances desquels Nous prenons part d'un cœur paternel. Nous n'ignorons pas que des pièges très perfides sont tendus à votre foi. Il semble même qu'il faille craindre que dans un proche avenir des tribulations bien plus grandes vont atteindre ceux qui ne consentiront pas à trahir le devoir sacro-saint de la religion. C'est pourquoi, encore une fois, très chers fils, Nous vous exhortons instamment à ne pas vous laisser abattre par des menaces et des maux d'aucun genre, pas même l'exil et le danger de perdre la vie, et, ainsi, à ne jamais trahir votre fidélité envers l'Église-Mère. Il s'agit, en effet, comme vous le savez, du trésor caché dans un champ: « L'homme qui l'a trouvé l'y cache de nouveau, et, dans sa joie, il s'en va, vend tout ce qu'il a et achète ce champ. » (*Matth.*, XIII, 44). Rappelez-vous également ce que le divin Rédempteur a dit dans l'Évangile: « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas, n'est pas digne de moi. Celui qui sauvera sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la sauvera. » (*Matth.*, x, 37 ss.) A cette divine sentence, il Nous plaît d'ajouter ces mots de l'Apôtre des Gentils: « C'est là une parole certaine: si nous mourons avec lui, nous vivrons aussi avec lui; si nous persévérons dans l'épreuve, nous régnerons avec lui; si nous le renions, lui aussi nous reniera; si nous sommes infidèles, lui restera fidèle, car il ne peut se démentir. » (*II Tim.*, II, 11 ss.).

Nous ne croyons pas pouvoir mieux confirmer et terminer Notre paternelle exhortation, chers fils, qu'en vous adressant ces avertissements du même Apôtre des gentils: « Veillez, soyez constants dans la foi, travaillez virilement et fortifiez-vous. » (*I Cor.*, XVI, 13). « Soyez obéissants à vos supérieurs » (*Hébr.*, XIII, 17), évêques et prêtres, lorsqu'ils vous commandent pour votre salut et suivant les préceptes de l'Église; résistez avec intrépidité à tous ceux qui, sous quelque forme que ce soit, tendent des embûches à votre foi, « vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il n'y a qu'un seul corps et un seul esprit, comme aussi vous avez été appelés par votre

vocation à une même espérance » (*Ephes.*, IV, 3, 4). Au milieu de vos souffrances et de vos angoisses de toute sorte, rappelez-vous « que les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en vous » (*Rom.*, VIII, 18). « Mais le Seigneur est fidèle, il vous affermira et vous préservera du mal. » (*II Thes.* III, 3.)

Espérant que vous répondrez à Notre exhortation avec bonne volonté et courage, sous l'inspiration et avec l'aide de la divine grâce, Nous vous souhaitons et Nous implorons avec instance du Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation (*II Cor.*, I, 3) des temps pour vous meilleurs et plus tranquilles.

Comme gage des grâces célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons de tout cœur à chacun de vous, vénérables frères, et à votre troupeau, mais d'une manière très spéciale aux évêques de l'Église ruthène, aux prêtres et à tous les fidèles, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 décembre de l'année 1945, la septième de Notre pontificat.

PIE XII, *Pape.*

---

Un communiqué du gouvernement soviétique annonçait, voici quelque temps, que le Conseil de l'Église uniate avait rompu avec le Vatican et qu'il s'était rattaché à l'Église orthodoxe russe. La Sacrée Congrégation de l'Église orientale, à Rome, a déclaré à ce sujet:

« Par l'Église de l'Ukraine occidentale, on veut probablement désigner les trois diocèses catholiques de rite oriental en Galicie: Lwow, Przemysl et Stanislavov. Il faut alors se souvenir que les évêques de ces trois diocèses et leurs auxiliaires respectifs ont été ou bien emprisonnés ou bien déportés, tandis qu'une grande partie de leurs clergés a été réduite à ne pouvoir exercer le saint ministère. »

# Notre prochain fascicule



*Le n° 7 des Actes Pontificaux sera particulièrement intéressant. Consacré aux directives des Papes sur les questions sociales et économiques, il contiendra deux des plus importants discours de Pie XII, adressés l'un aux travailleurs d'Italie, l'autre aux patrons et aux ouvriers des entreprises électriques, discours dont nous n'avons eu jusqu'ici au Canada qu'un texte incomplet et traduit sur la version anglaise.*

*Ce septième fascicule épuisera la somme (\$1.00) que nous avons demandée dès la publication du premier numéro. Ceux qui désirent continuer à recevoir les fascicules subséquents sont priés de renouveler ce montant le plus tôt possible.*

*Nous sollicitons de nouveau la collaboration de nos souscripteurs pour augmenter leur nombre. Quelques-uns ont répondu à notre récent appel. Ils étaient cependant trop peu nombreux. Le maintien d'une publication de ce genre demande un tirage régulier de quelques milliers d'exemplaires. Nous en sommes encore loin. Le concours de tous nous est nécessaire. Puisse donc chacun, en renouvelant sa souscription, nous adresser aussi celle d'un ami !*

*Nous rappelons de nouveau que la somme de \$1.00 donne droit aux numéros que nous publions jusqu'à épuisement du montant. Il nous reste encore assez de numéros en réserve pour fournir aux nouveaux souscripteurs des séries complètes.*

*Les Actes Pontificaux paraissent à intervalles irréguliers, suivant l'abondance des documents. De format égal, ce qui en facilitera la reliure, le nombre des pages ainsi que le prix de chaque fascicule peuvent cependant varier.*

*Outre les discours et écrits de S. S. Pie XII, les Actes Pontificaux publient des documents de Papes antérieurs que ne contiennent pas nos autres collections et qui ont conservé leur actualité.*

# S. S. PIE XII

## ÉCRITS ET DISCOURS

publiés par l'École Sociale Populaire

### FEUILLETS DE 4 A 8 PAGES

(2 sous l'exemplaire, 75 sous le cent)

*La Mode*

*Conditions d'une paix juste*

*La Jeune Fille moderne*

*Directives aux ouvriers*

### BROCHURES DE 16 PAGES

(10 sous l'exemplaire)

*Encyclique « Sertum Laetitiae »* *L'Action catholique*

*Allocutions de Noël*

*L'Action catholique féminine*

*La Science, la Foi, la Vision*

*Aux jeunes mariés — II*

*Aux jeunes mariés — I*

*Directives d'Action catholique*

*La Compagnie de Jésus*

*Aux nouveaux époux*

### BROCHURES DE 32 PAGES

(15 sous l'exemplaire)

*La Paix*

*Encyclique « Summi Pontificatus »*

*Allocutions et Lettres — I (La Communion des Saints)*

*Allocutions et Lettres — II (Les bases d'une paix juste)*

*Allocutions et Lettres — III (L'ordre nouveau)*

*Allocutions et Lettres — IV (Providence divine)*

*Allocutions et Lettres — V (Jubilé épiscopal)*

*Allocutions et Lettres — VI (Les bienfaits du mariage)*

*Allocutions et Lettres — VII (Message de Noël 1942)*

*Allocutions et Lettres — VIII (Soucis de l'Église)*

*Allocutions et Lettres — IX (Message au monde entier)*

*Allocutions et Lettres — X (La Démocratie)*

*Encyclique « Divino afflante Spiritu » (Études bibliques)*

*Encyclique « Mystici Corporis » (64 pages)*

BNQ



000 177 795

# ENCYCLIQUES COMMENTÉES

Nous avons commencé la publication des remarquables éditions de l'Action Populaire de Paris qui comprennent, outre la traduction française officielle des encycliques, une table analytique ou de nombreuses divisions accompagnées de titres et sous-titres dans le texte, et surtout de précieux commentaires sous forme de notes.

Ont déjà paru:

« CASTI CONNUBII »

sur

**Le Mariage chrétien**

110 pages, 25 sous

« AD CATHOLICI SACERDOTII »

sur

**Le Sacerdoce catholique**

120 pages, 35 sous

« QUADRAGESIMO ANNO »

sur

**La Restauration sociale**

146 pages, 50 sous

« DIVINI REDEMPTORIS »

sur

**Le Communisme athée**

132 pages, 50 sous

« SUMMI PONTIFICATUS »

sur

**La Morale sans-Dieu**

127 pages, 50 sous

---

**L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE**



11

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

